



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2023/2024

Réunion Visio du 13/06/2024

Président de la commission : Xavier Lefrancois

Membres de la commission présents : Brecquigny Geoffroy, Ancelin Davy,
Guerpin Christophe

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2023/2024

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréer.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.



COUPES DFMSM

COUPE U18 DFMSM

Prenant connaissance de la décision de la Commission d'Appel, lors de sa réunion du 07 juin 2024, procès-verbal publié sur footclubs le 10 juin 2024.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 10 juin 2024, procès-verbal publié sur le site du DFMSM le 10 juin 2024.

RENCONTRE DES 1/8-FINALES

ES TOURVILLE 21 / STADE SOTTEVILLAIS 23

Match le jeudi 13 juin à 18h30

CMS OISSEL 22 / AL DEVILLE MAROMME 22

Match le jeudi 13 juin à 18h30

RENCONTRE DES 1/4-FINALES

Match 1 :

ES PLATEAU FOUC.REAL 21 / CMS OISSEL 22 ou AL DEVILLE MAROMME 22

Match le SAMEDI 15 juin à 15h30

Match 2 :

ES TOURVILLE 21 ou STADE SOTTEVILLAIS 23 / RC HAVRAIS 21

Match le SAMEDI 15 juin à 15h30

TIRAGES DES DEMI-FINALES

US DE BOLBEC 21 / Match 1

O DARNETAL 22 / Match 2

Match le mercredi 19 juin à 18h30.



Finale le 22 juin 2024, horaire à déterminer

COUPE U15 DU DFSM

RESULTAT DES DEMI-FINALES

OH TREFILERIE NEIGES / USF FECAMP
Match joué le 08/06/2024
OH TREFILERIE NEIGES qualifié pour la finale.

AL DEVILLE MAROMME / GRAND QUEVILLY
Match joué le 08/06/2024
GRAND QUEVILLY FC qualifié pour la finale.

Finale le 22 juin 2024, horaire à déterminer

FORFAIT RENCONTRE DU 22 /05/2024 :

Match U15 D2 poule B ST AUBIN FC 2 / FC ST JULIEN PT QUEV
Forfait non-déclaré de FC ST JULIEN PT QUEV
La commission jugeant en 1^{ère} instance : donne match perdu par forfait au FC ST JULIEN PT QUEV
Sur le score de 3 buts à 0, pour en faire bénéficier le ST AUBIN FC 2.
Inflige une amende de 111€ à FC ST JULIEN PT QUEV

RENCONTRE DU 16/03/2024 :

Match U18 D2 poule C US DE GRAMMONT 21 / S DE GRAND QUEVILLY 21
La rencontre est reportée le 15/06/2024 à 15h30

Secrétaire de séance

Davy ANCELIN

Président de séance

Xavier LEFRANCOIS